DEPARTEMENT DE L'AUDE REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

N° 2020-119

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Finances locales

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Décisions budgétaires

Séance du Conseil Municipal du 10 juillet 2020, Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

VOTE DES SUBVENTIONS 2020 ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS SPORT, CULTURE, A CARACTERE SOCIAL OU CARITATIF, PATRIOTIQUES, ECONOMIQUES, SCOLAIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GUILHEM Evelyne, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, SURRE Régine, SIBRA Daniel, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, PERLES Bruno, PINEL Jean-Louis, THOMAS Guy, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, CABANIE Didier,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

M. VERONIN-MASSET Jean-François donne procuration à M. BOUILLEUX Denis, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe, Mme SANTINI Delphine donne procuration à Mme BOURREL Marie-Claude, Mme GRANIER Préscillia donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme GAIANI Audrey donne procuration à M. PERLES Bruno,

Absents: Néant

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 03.07,2020

AFFICHAGE EN DATE DU: 03.07.2020

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU : 2 2 JUIL 2020 Secrétaire : Mme CHABERT Sabine

M. le Maire rappelle à l'assemblée que chaque année, la liste du montant des subventions accordées aux différentes associations est annexée aux documents budgétaires et qu'il convient de l'approuver.

Sur avis de la Commission des Finances en date du 08 juillet 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE d'inscrire au budget 2020 de la ville, le montant des subventions allouées aux associations patriotiques, aux associations économiques, aux associations sportives, aux associations culturelles, aux associations sociales et caritatives, aux écoles, aux collèges et lycées, du domaine développement durable.

FIXE comme indiqué sur la liste annexée aux documents budgétaires le montant des subventions accordées au titre de l'exercice en cours.

DECIDE que les sommes correspondantes seront prélevées sur les crédits ouverts au chapitre 65 « autres charges de gestion courante », sur la nature 6574 « subventions de fonctionnement aux associations ».

PRECISE que les subventions seront versées suivant un échéancier mensuel établi en fonction de la trésorerie de la commune de Castelnaudary.

PRECISE que les subventions allouées seront versées après présentation par l'association concernée des pièces justificatives à fournir à la Commune et ayant obtenu l'aval du service gestionnaire.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Les conseillers municipaux, membres d'associations, n'ont pas prix part au vote pour l'association dont ils sont membres.

M. GREFFIER Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien, Mme GIRAL Hélène ne prend pas part au vote pour la subvention Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite.

M. DEMANGEOT François ne prend pas part au vote pour la subvention ASAPR,

M. GRIMAUD Bernard ne prend pas part au vote pour la subvention Union musicale les « Sans Soucis » et Pétanque La Piboulette,

Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole ne prend pas part au vote pour la subvention Comité de jumelage,

M. GÜIRAUD Philippe ne prend pas part au vote pour la subvention Office du Commerce Chaurien. Grande Confrérie du Cassoulet, Rotary International,

Mme RATABOUIL Jacqueline ne prend pas part au vote pour la subvention Les Chats paix belle,

Mme BATIGNE Brigitte ne prend pas part au vote pour la subvention Crozes Loisirs,

M. ZAMAI Giovanni ne prend pas part au vote pour la subvention AVA - Vivre avec le cancer, Crozes Loisirs et Les sympathisants du Faubourg.

M. BARBAUD Pierre ne prend pas part au vote pour la subvention des membres de la Légion d'Honneur, l'Association nationale des membres de l'Ordre National du Mérite, le Centre Lauragais d'études scientifiques et l'Amicale des Anciens de la Légion Etrangère,

M. BOUILLEUX Denis ne prend pas part au vote pour la subvention La recyclotopie,

Mme ESCAFRE Elisabeth ne prend pas part au vote pour la subvention Lions Club Castelnaudary Grand Lauragais,

M. SIBRA Daniel ne prend pas part au vote pour la subvention ROC et RELM.

Alme CHABERT Sabine ne prend pas part au vote pour la subvention Industeam, Les Croquignous, Les Chats Paix Belle du Lauragais et le Lauragais Athlétisme Castelnaudary.

M. RATABOUIL Michel ne prend pas part au vote pour la subvention Centre Lauragais d'Etude scientifique et l'association Chasse des Crozes,

M. ASENSIO-VERGNES Nicolas ne prend pas part au vote pour la subvention ACSF et Jardins du partage, Mme SANTINI Delphine ne prend pas part au vote pour la subvention Club des Chefs d'Entreprise,

Mme GAIANI Audrey ne prend pas part au vote pour la subvention Club Nautique Castelnaudarien.

M. PINEL Jean-Louis ne prend pas part au vote pour la subvention Les Amis du Lauragais et le COC. M. THOMAS Guy ne prend pas part au vote pour la subvention Vélo Sport Castelnaudary, Le Souvenir Français, Les Amis de Castelnaudary, Grande Confrérie du Cassoulet,

M. ROSSICH Thierry ne prend pas part au vote pour la subvention Lauragais Athlétisme Castelnaudary.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 10 juillet 2020.

Ampliation faite le 2 2 JUIL 2020
Certifiée exécutoire par réception 2 Préfecture 2020

Le Directeur Général des Service

2 Jul. 2020 Par délégation,

-

Hervé ANTOINE

Le Maire,

Patrick MAUGARD

Accusé de réception en préfecture 011-211100763-20200710-DB2020119-DE Reçu le 22/07/2020